



Conseil municipal de BEAUVIAS

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué le 6 décembre 2025 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 8

Mme. Geneviève HOLTZAPPEL a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, Mme BOUTELET Martine, M. LEGEAY Sébastien, M. JEAN Thierry, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M. MARÉCHAL Sébastien

Absents excusés: Mme Estelle JANICKI, M. OZCAN Bulent
Séance ouverte à 20h00

Ordre du jour

Délibérations

- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC
- Convention avec le CDG pour une mission d'archivage
- Convention avec chenil- chiens en divagation-
- Avenant à la convention avec le centre aéré -Bulle d'Air- de Rai
- Restes à réaliser 2026 (Église ; logement)

Informations

- Nettoyage façades église
- Terrasse de l'été 2026
- Bail locatif logement communal
- Effectif scolaire 2025-2026
- Tableaux église
- Vœux 2026 et cérémonie citoyenne
- Élection municipale 2026

Divers :

Délibérations :

• Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC

Dans le cadre du marché de travaux de voirie **2025-2028**, la CDC réalisera certains travaux de réseaux divers relevant de la compétence communale.

À cet effet, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être établie entre la CDC et la commune.

À l'unanimité, le Conseil municipal qui en a été destinataire, valide la proposition de convention.

• Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'archivage

Cette mission qui n'a pas été réalisée sur la commune depuis X années s'avère nécessaire à une bonne conservation des archives, elle consiste à :

- Trier et éliminer
- Classer les archives
- Rédiger l'inventaire
- Réorganiser le fond
- Former le personnel

Le temps évalué pour réaliser cette mission est de 19 journées de 7 heures à 34 € de l'heure, soit un budget d'environ 4 522 €.

Le Conseil municipal qui en a été destinataire, considérant l'importance et le bien-fondé de cette mission se prononce à l'unanimité pour la signature de la convention relative à cette mission d'archivage .

• Convention avec chenil- chiens en divagation

Actuellement, la commune ne dispose pas d'agrément avec un chenil, ceci peut s'avérer très contraignant dans le cas de divagation de chiens sur le territoire communal. M. Le maire propose de signer une convention avec Mme Marie-Pierre Delalande, responsable du chenil « Le clos des menthes sauvages » situé à Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois.

Des photos de l'établissement ont été présentées aux conseillers municipaux.

À l'unanimité, le Conseil municipal qui en a été destinataire, valide la proposition de convention.

• Avenant à la convention avec le centre aéré -Bulle d'Air- de Rai

Le maire et son adjointe ont reçu à leur demande le Président et le trésorier de l'association Centre de loisir de Rai « Bulle d'Air ». À travers le document joint à ce PV , ils ont expliqué les difficultés financières rencontrées par l'association. Le Conseil municipal conscient de l'intérêt de ce centre pour le territoire et de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants sur les multiples activités proposées se prononce à l'unanimité pour la signature de l'avenant proposé qui institue une participation complémentaire de la commune de 5€ par jour et par enfant. Actuellement, la participation est de 2 € par jour et par enfant les mercredis et de 3 € par jour et par enfant lors des vacances scolaires.

• Budget 2026 restes à réaliser

Le budget 2025 avait prévu les travaux suivants

Travaux	Montant	Dates de commande
Église nettoyage façade ouest + clocher	52 000,00 €	31/07/2025
Ravalement peinture façades mairie et logement	10 000,00 €	12/04/2025

Informations

- **Nettoyage façade église**

L'ingénieur du patrimoine a été consulté et a approuvé l'intervention prévue sous la technique de l'aérogommage. Il a attiré l'attention sur plusieurs points techniques à prendre en compte pour la bonne conservation des éléments patrimoniaux des façades concernées.

L'entreprise a réalisé un essai le 13 novembre et se propose d'intervenir au mois de mai 2026, les conditions climatiques étant plus adaptées à ce type de travaux.

- **Terrasses de l'été 2026**

Une réunion a eu lieu avec le directeur de l'office du tourisme qui a confirmé que la commune de Beaufai était retenue pour 2026. L'événement se déroulera au centre du bourg, un parking sera fléché à proximité. La date n'est pas encore fixée ainsi que le type de spectacle qui se produira.

- **Bail locatif logement communal**

Un avenant au bail locatif du logement communal est à prévoir.

- **Effectif scolaire**

Liste des 18 élèves domiciliés à Beaufai, scolarisés dans les écoles de références situées à Aube et hors secteur

Lieu de l'inscription	Niveau	Total élèves
Ecole Maternelle Les Bons Petits Diables-Aube	PS	2
	MS	1
Ecole Elémentaire Comtesse de Ségur-Aube	GS	1
	CP	1
	CM1	4
Total inscrits à AUBE		9
Ecole Maternelle Edouard Manceau-Rai	PS	1
Ecole Elémentaire Edouard Manceau-Rai	CP	1
	CE2	1
	CM2	1
Total inscrits Hors école de référence		4
Ensemble Scolaire Ecole ST JEAN	CP	1
	CM1	1
	CM2	3
Total inscrits - Ecole Privée		5

- **Tableaux église**

Une demande d'avis avisés sur les 4 tableaux présents dans l'église a été sollicitée auprès de la cheffe de la mission patrimoine et musées du conseil départemental de l'Orne . Ci-dessous la réponse qui nous a été apportée.

Monsieur le Maire,

Les 4 tableaux de l'église sont en effet en mauvais état, d'après les photos. Ils ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques, mais la copie de Raphaël (Vierge à l'enfant avec St Jean Baptiste) est un don de l'État (1876).

Je vous conseille de demander en priorité 2 ou 3 devis pour la restauration de la copie de Raphaël et pour le tableau représentant St Roch (1837).

Pour le don de l'État, il faudra envisager une restitution des lacunes au niveau du cadre.

Les deux autres tableaux (Sacré Coeur et Sainte Marguerite Alacoque) sont plus récents (début XX^e siècle?) mais devront aussi faire l'objet d'une opération de conservation-restauration. Toutefois, s'ils sont bien postérieurs à 1905, la commune n'en est pas propriétaire.

Je vous adresse une liste en pièce jointe de restaurateurs de tableaux, que vous pouvez contacter pour obtenir des devis. Une fois ces derniers reçus, nous pourrons échanger sur les propositions techniques d'intervention. Nous pourrons également alors envisager de monter un dossier de demande de subvention, car le Département pourrait vous aider à hauteur de 15% de la dépense subventionnable (plancher : 500 € ; plafond: 5 000€)

Je vous joins également l'inventaire des biens mobiliers de l'église dont vous devez avoir un exemplaire conservé à la mairie et un autre conservé par le desservant de la paroisse.

Restant disponible pour toute précision,
Bien cordialement,

- **Vœux 2026 et cérémonie citoyenne**

La cérémonie de vœux se déroulera le samedi 10 janvier 2026.

Cette sympathique réunion sera également l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté pour les jeunes de la commune nouvellement inscrits sur les listes électorales de la commune .

- **Élection municipale 2026**

Celles-ci se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

M. Le maire fait part de son intention de solliciter un nouveau mandat et fait un tour de table afin de connaître la décision de chaque conseiller et conseillère.

- Mme HOLTZAPPEL Geneviève, arrête
- Mme BOUTELET Martine, se représente
- M. LEGEAY Sébastien, se représente
- M. JEAN Thierry, se représente
- M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, se représente
- M. DEHAÏL-HELLEUX Grégory, arrête
- M. MARÉCHAL Sébastien, arrête
- M. OZCAN Bulent, arrête
- Mme JANICKY Estelle, arrête

- **Recensement 2025**

Le premier retour de l'INSEE prévoyait une baisse conséquente de la population.

Le décompte officiel ci-dessous nous a été envoyé le 17 décembre, 2 jours après notre réunion.

La population de référence totale au 1er janvier 2022 était de 335.

Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2021 à 2025

Populations de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026¹

Commune de Beaufai
Population municipale
Population comptée à part
Population totale

314

7

321

- Résidents secondaires

Le nombre de résidences secondaires sur la commune est de 28.

La secrétaire de séance



le maire,

